

SEANCE DU 08 MARS 2022

**OBJET : AIDE FINANCIERE D'URGENCE AUX VICTIMES DU CONFLIT EN UKRAINE**

L'an deux mille vingt-deux, et le huit mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Henri DIRIBARNE, 1<sup>er</sup> adjoint en raison de l'empêchement de Madame la Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON— CELHAY Martine - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : BEHOTEGUY Maïder - LAGADEC Marie-Pierre - OYHENART Joël

Le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle les conséquences tragiques de l'invasion russe en Ukraine lancée le 24 février 2022, la fuite de plus de 2,8 millions de personnes (source ONU) et les besoins humanitaires, y compris dans les pays voisins, qui risquent de s'inscrire dans la durée.

Il informe le conseil municipal que le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien dans les territoires. Il explique que ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, quelle que soit leur taille, d'apporter leurs contributions financières. Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées du Centre de crise et de soutien (CDCS) de ce ministère, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit.

Il propose au Conseil municipal de contribuer à l'élan de solidarité envers la population ukrainienne, via le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, en apportant une aide financière à hauteur de 1 € par habitant, soit 2 000€.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu le 1<sup>er</sup> adjoint dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'effectuer un don de 2 000 € sous forme de virement à la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Etranger au profit de l'aide d'urgence aux victimes du conflit en UKRAINE ;

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2022 ;

**CHARGE** la Maire d'effectuer toute démarche en ce sens

Le 1<sup>er</sup> adjoint à la Maire empêchée

Henri DIRIBARNE

